

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET****Séance du lundi 28 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Pouvoir : 0

Nombre d'absent excusé : 0

Nombre d'absent non excusé : 1

**Date de convocation et d'affichage** : Jeudi 24 septembre 2026.

**Etaient présents** : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Madame Murielle MAUFROY, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Néant**Absente non excusée** : Madame Audrey JOUBIER.

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Axelle BLASZKA a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026 / 07 / 06** : 7 FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Subvention de fonctionnement à l'association « Comité d'Animation » - Marché de Noël.**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité organise un marché de Noël sur la place du village les 5 et 6 décembre 2026 ;

L'association « Comité d'animation », en lien étroit avec la municipalité et les services communaux, est très impliquée dans la préparation de ce bel événement afin de proposer une édition extraordinaire pour petits et grands, notamment par la création des éléments décoratifs.

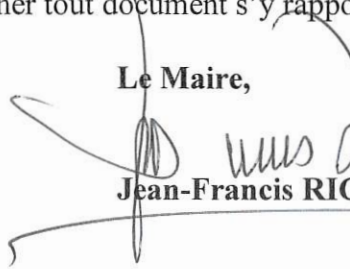
A cet effet, il est proposé de leur attribuer une subvention de fonctionnement de l'ordre de 3 000.00 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 3 000.00 € à l'association « Comité d'animation »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**VOTE** : 18 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Maire,

  
Jean-Francis RICHEUX